

# PROCES-VERBAL

de  
L'Election du Bureau  
(Président, Vice - Présidents  
et membres du Bureau)

En application des articles L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case)

LABRO Didier	TEULIERES Marcelle	PARNAUDEAU Willy
RAFFY Gilles	SEGOND Dominique	VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc
LAGARDE Geneviève	MUNTE Serge	LASFARGUES Geneviève
SIMON Michel	BOUIX Catherine	BOUILLAGUET Vincent
FAUBERT Françoise	SINDOU Géraud	SAN JUAN Alain
BOYER Noëlle	TESTA Francesco	HAUDRY Sabine
COLIN Henri	DUPLESSIS-KERGOMARD Elise	DELPECH Bernard
LOOCK Martine	COUPY Daniel	BONNET Catherine
HUREAUX Roland	RIVIERE Brigitte	LE QUENTREC Yannick
EYMES Isabelle	TILLOU José	DUJOL Jean-Paul
TAILLARDAS Claude	VAZ Victor	PEYRUS Guy
MOLESIN Jean-Pierre (suppléant)	JOUCLAS Guy	FOURNIER Christian
LANES Bénédicte	TREIL Jean	PETIT Jean
BOURDARIE Paulette	VALETTE Roselyne	GUILLEMOT Jean-Luc
MOLINIE Romuald	CANCEIL Philippe	JARRY Daniel
CALMON-LAGARRIGUE Marie	ARNAUDET Véronique	CORMANE Jean-Pierre
NOUAILLES Serge	MOUGEOT Jean-Paul	VANBESIEN Joëlle
SIMON-PICQUET Agnès	REIX Jean-Albert	SABOT Aimé
PRADDAUDE Jean-Paul	DIZENGREMEL Ludovic	RIVIER-DELFAU Isabelle
GALTHIE Jean-Noël	DESSERTAINE Brigitte	CHATAIN Thierry
MARRE Denis	ROUAT Géraldine	LAPORTE-CAVELLE Véronique
MERCEREAU Didier (pouvoir à JOUCLAS Guy)	DECREMPS Frédéric (suppléant)	FIGEAC Philippe
BORIES Olivier	RIGAL Serge	GILBERT Joël
PECHBERTY Jean-Jacques	LAVOUR Pascal	DIOT Fabrice
ANNES Jean-Pierre	HEE Gérard	

Absents <sup>1</sup> :

LENEVEU Hélène, DEBUISSON Guy, STEVENARD Daniel

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés

## 1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, ancien Président du Grand Cahors, qui déclare les membres des 39 communes, élus afin de siéger au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, installés dans leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-8 du même Code, relatifs à la l'élection du Maire et des adjoints, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil.

M. Mme Collyer BAUX est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

### Principes :

L'article L.5211-2 rend applicables au Président et au Bureau les dispositions relatives aux maires et adjoints non contraires aux dispositions particulières du CGCT concernant les EPCI.

**Le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue** du Conseil et, après deux tours, à la majorité relative, conformément aux dispositions applicables aux maires et maires adjoints.

Les Vice-présidents sont élus au **scrutin uninominal** à bulletin secret.

Ainsi que des réponses ministérielles ont pu le confirmer, le principe de parité ne s'applique pas.

L'élection du Président et des membres du Bureau n'est pas soumise à la règle de parité qui prévaut pour les communes de 1 000 habitants et plus, en raison de la composition des assemblées communautaires (les communes de moins de 1 000 habitants n'étant pas soumises au principe de parité).

Les éventuels autres membres sont désignés au scrutin secret dans les conditions déterminées par la communauté. À défaut de précision, **l'élection au scrutin uninominal s'appliquera.**

## 2. ELECTION DU PRESIDENT

### *2.1. Présidence de l'assemblée*

La séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil.

M. Mme HEE GLEAUD prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Il invite ensuite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président qui est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### *2.2. Constitution du bureau*

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :  
Messieurs/Mesdames Mme LASARDES et M. COUPY

### *2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin*

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin fourni par la Communauté d'agglomération. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin plié que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés les premiers avec les autres bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 74 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral, 5) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) 69 .....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean-Narc Vayssouze - Faure	69	soixante neuf
Gérard Niquel (non candidat)	1 nul	un

2.5. Proclamation de l'élection du Président

.....a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M. Jean-Narc Vayssouze - Faure élu Président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents.

3.1. Nombre de Vice-présidents

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau de la Communauté d'agglomération est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. La précédente délibération a fixé le nombre de Vice-présidents à 13.

Le nombre de conseillers communautaires, membres du bureau, déterminé par l'organe délibérant est de 9 .....

3.2. Candidatures aux fonctions de Vice-présidents

Suite à l'élection du Président et à la détermination du nombre de Vice-présidents, il est nécessaire de procéder à leur désignation. Il sera procédé à un scrutin particulier pour chaque poste de Vice-président, l'élection étant organisée de la même manière que pour le Président, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il a ensuite été procédé à l'élection des Vice-présidents, sous le contrôle du Bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. 1<sup>er</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ✓ .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 74 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) 3 .....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) 71 .....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Daniel Jarry	71	soixante et onze

3.4. 2<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote. ✓
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 74
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) 7
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) 67
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Claude Taillardas	67	Soixante sept
Agnes Simon (non candidate)	1 nul	un

3.5. 3<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote. ✓
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 74
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du code électoral) 11
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) 63
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Michel Simon	63	Soixante trois

3.6. 4<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote. ✓
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 74
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) 68
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean Paul Dujol	68	Soixante huit

3.7. 5<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote. ✓
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 74
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du code électoral) 14
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) 60
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Denis Narre	60	Soixante

3.8. 6<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.../
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 74.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) 7
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) 67.....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Martine Loock	67	soixante sept

3.9. 7<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.../
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 74.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) 10
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) 64.....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean Petit	64	soixante quatre

3.10. 8<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.../
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 74.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) 10
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) 64.....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Brigitte. dessertaine	64	soixante quatre

3.11. 9<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.../
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 74.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) 13
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) 61.....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Romuald Molinié	61	soixante et un

3.12. 10<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote. /
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ... 74 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) 14
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) ... 60 .....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Geneviève Lasfargues	60	Soixante

3.13. 11<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote. /
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ... 74 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) 18
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) ... 56 .....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Jose' Tillou	56	Cinquante six

3.14. 12<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote. /
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ... 74 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) ... 68 .....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Agnes Simon	68	Soixante huit

3.14. 13<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote. /
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ... 74 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) 26
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) ... 48 .....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Francesco Testa	48	quarante huit

3.15. 14<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) .....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres

3.16. 15<sup>ème</sup> Vice-président : résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) .....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres

3.17. Proclamation de l'élection des Vice-présidents

Ont été proclamés Vice-présidents et immédiatement installés les candidats.

**4. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

*vote à main levée*

L'article L.5211-10 du CGCT dispose que le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. La précédente délibération a fixé le nombre de membres du Bureau à

*23*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote...!
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) *74* .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) *2* .....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) *72* .....
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
1- Jean-Albert REIX	72	
2- Serge NUNTE	72	
3- Joël GILBERT	72	
4- Bernard DELPECH	72	
5- Bénédicte LANES	72	
6- Alain SAN JUAN	72	
7- Serge NOLAILLES	72	
8- Gérard MISUEL	72	
9- Geneviève LAGARDE	72	

3.17. Proclamation de l'élection des membres du Bureau

Ont été proclamés membres du Bureau et immédiatement installés les candidats.

**5. OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS**

---



**6. CLOTURE DU PROCES-VERBAL**

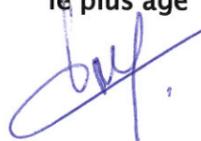
---

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le Mardi 15 Avril 2014 à ~~09~~ heures, en double exemplaire <sup>3</sup> a été, après lecture, signé par le Président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Président,



Le conseiller communautaire  
le plus âgé



Le secrétaire,



Les assesseurs,



---

<sup>3</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.